



DEMANDE DE PROPOSITIONS AVEC NÉGOCIATIONS — ADDENDA N° 1

DDPN DC-2021-AK-06 Agent général des ventes au Mexique

Date et heure limites :

31 août 2021
14 h
Heure du Pacifique

Date de publication : 8 septembre 2021

Expéditeur : Service de l'approvisionnement de la CCT

Destinataires : Tous les fournisseurs

Courriel : procurement@destinationcanada.com

Voici les réponses aux questions présentées relativement à la DDPN indiquée ci-dessus en date du 31 août 2021.

- Q1. Est-il nécessaire de présenter une proposition technique détaillant les mesures liées aux activités auprès des professionnels des voyages, aux relations avec les médias, aux relations publiques et aux services de médias sociaux, au marketing de contenu et au marketing auprès des consommateurs, à la liaison avec les partenaires de l'industrie dans le marché, et à la fourniture de renseignements stratégiques sur le marché?

Réponse : Veuillez répondre à la question comme il est indiqué la section E.1.2 du document de la DDPN.

- Q2. Est-il nécessaire de présenter une proposition économique détaillée sur les coûts de chaque mesure liée aux activités auprès des professionnels des voyages, aux relations avec les médias, aux relations publiques et aux services de médias sociaux, au marketing de contenu et au marketing auprès des consommateurs, à la liaison avec les partenaires de l'industrie dans le marché, et à la fourniture de renseignements stratégiques sur le marché? Serait-il suffisant de présenter l'allocation budgétaire générale pour chaque domaine?

Réponse : Veuillez consulter l'exemple présenté à la section H.1.3 du document de la DDPN.

- Q3. En ce qui concerne la section E.1 Exigences opérationnelles et techniques, alinéas g) Exemples des politiques ou lignes directrices relatives à la prévention de la fraude, et h) Exemples des politiques ou lignes directrices relatives à la diversité et à l'inclusion : est-il suffisant de déclarer que nous nous conformons à la loi fédérale mexicaine en matière de prévention de la fraude et aux politiques d'inclusion relatives à ces dispositions de la loi?

Réponse : On s'attend à ce que tous les soumissionnaires se conforment à toutes les lois fédérales mexicaines applicables. Veuillez fournir toute politique relative à la prévention de la fraude ainsi qu'à la diversité et à l'inclusion adoptée par votre entreprise.

- Q4. En ce qui concerne la section H1 : il est précisé que tous les prix doivent être indiqués en dollars canadiens, hors taxes. Entend-on uniquement les taxes canadiennes? Au Mexique, ces taxes s'élèvent à environ 40 % et doivent être payées, conformément à la loi fédérale sur le travail.

Réponse : Veuillez fournir vos prix en dollars canadiens, hors taxes canadiennes uniquement. Toute taxe mexicaine applicable doit être incluse dans vos honoraires indiqués dans votre proposition de tarification.

Q5. Est-il nécessaire d'être inscrit à la liste des fournisseurs intéressés pour participer à l'appel d'offres?

Réponse : Tous les soumissionnaires qui répondent aux exigences décrites dans la DDPN peuvent participer à ce concours.

Q6. Une entreprise mexicaine a-t-elle besoin d'un numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour participer à l'appel d'offres?

Réponse : Non. Il n'est pas nécessaire d'avoir un numéro d'entreprise de l'ARC pour participer à la DDPN.

Q7. SECTION H – Tarification. Pourriez-vous confirmer si ce document doit être envoyé (dans un fichier séparé) avec les renseignements demandés à la section E.1 Exigences opérationnelles et techniques, avant le 16 septembre?

Réponse : Oui. Conformément à la section B.4 du document de la DDPN, la tarification doit être incluse dans votre proposition à soumettre le 16 septembre 2021, en pièce jointe distincte de la proposition elle-même.

Q8. Section D.1.2 : Il y a une liste des principaux concurrents de Destination Canada (DC) que l'agence soumissionnaire ne doit pas représenter pour être admissible dans le cadre de cette DDPN. Les destinations incluses sont le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne, la France et les États-Unis. Nous aimerions confirmer si les autres destinations incluses dans la Veille touristique mondiale, telles que l'Italie, l'Allemagne, le Japon, la Belgique, la Chine, la Colombie, l'Argentine, Cuba, le Pérou, le Brésil, le Chili, le Costa Rica et le Mexique, doivent également être considérées comme des concurrents.

Réponse : Conformément à la DDPN, le soumissionnaire ne doit représenter aucun office du tourisme national concurrent de DC des pays suivants : le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne, la France et les États-Unis. Veuillez consulter la modification ci-dessous, qui vise à ajouter le Mexique à cette liste.

Voici une (1) modification apportée aux exigences de la DDPN indiquée ci-dessus.

Section D – Le questionnaire sur les critères impératifs est supprimé dans son intégralité :

D.1.1 Le soumissionnaire doit avoir des bureaux dans la région de Mexico, ou en avoir après l'attribution du contrat, et doit être en mesure de se rendre facilement dans toutes les grandes villes du Mexique. Êtes-vous en mesure de répondre à cette exigence?

Oui

Non

D.1.2 Le soumissionnaire ne doit représenter aucun office du tourisme national concurrent de DC provenant des pays suivants : le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne, la France et les États-Unis. Êtes-vous en mesure de répondre à cette exigence?

Oui

Non

D.1.3 Les soumissionnaires doivent être en bonne position financière et avoir respecté toutes les exigences financières prescrites par la loi durant les trois dernières années (2018, 2019 et 2020). Êtes-vous en mesure de répondre à cette exigence?

Oui

Non

D.1.4 Les soumissionnaires doivent fournir un exemplaire de leurs états financiers des trois dernières années (2018, 2019 et 2020). Veuillez confirmer que ces documents sont annexés à votre proposition.

Oui

Non

D.1.5 Le soumissionnaire doit pouvoir communiquer en anglais et en espagnol, à l'oral comme à l'écrit. Êtes-vous en mesure de répondre à cette exigence?

Oui

Non

Elle est remplacée par :

D.1.1 Le soumissionnaire doit avoir des bureaux dans la région de Mexico, ou en avoir après l'attribution du contrat, et doit être en mesure de se rendre facilement dans toutes les grandes villes du Mexique. Êtes-vous en mesure de répondre à cette exigence?

Oui

Non

D.1.2 Le soumissionnaire ne doit représenter aucun office du tourisme national concurrent de DC provenant des pays suivants : le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne, la France, **le Mexique** et les États-Unis. Êtes-vous en mesure de répondre à cette exigence?

Oui

Non

D.1.3 Les soumissionnaires doivent être en bonne position financière et avoir respecté toutes les exigences financières prescrites par la loi durant les trois dernières années (2018, 2019 et 2020). Êtes-vous en mesure de répondre à cette exigence?

Oui

Non

D.1.4 Les soumissionnaires doivent fournir un exemplaire de leurs états financiers des trois dernières années (2018, 2019 et 2020). Veuillez confirmer que ces documents sont annexés à votre proposition.

Oui

Non

D.1.5 Le soumissionnaire doit pouvoir communiquer en anglais et en espagnol, à l'oral comme à l'écrit. Êtes-vous en mesure de répondre à cette exigence?

Oui

Non